



prime d'activités perçu depuis 2016 que je n'aurais peut être pas du percevoir

Par **91**, le **21/06/2019** à **00:11**

Bonjour, voilà depuis 2016 je perçois la prime d'activité, je suis salarié dans le privé, à mon grand malheur et surtout ma grande bêtise (j'ai toujours cru que il ne fallait déclarer que mon salaire) je n'ai jamais déclaré les revenus de mon compagnon fonctionnaire, (en couple depuis 2012) nous sommes jeunes parents depuis quelques mois et j'ai fait la demande de l'allocation PAJE et du coup ils m'ont appelé pour me demander depuis quand j'étais en couple, n'étant pas du tout dans la fraude j'ai répondu la vérité. Mais maintenant j'ai très peur de devoir rembourser depuis 2016 et du fait de mon congé parental et surtout après de notre déménagement (donc démission pour moi) d'être dans un sacré pétrin. Quelles sont les recours possible ? À nous deux nous touchions 2600€ en moyenne. Merci de vos réponses sans jugement je m'en veux déjà assez d'avoir été aussi.. ..

Par **Visiteur**, le **21/06/2019** à **06:58**

Bonjour

Votre cas est classique pour la CAF, c'est toujours à l'occasion d'une modification de dossier qu'ils aperçoivent une anomalie. Je vous conseille de prendre les devants, car vous devrez rembourser ce que vous avez touché indûment, soit par retenue des allocations à recevoir, soit selon un échéancier accepté.

Prenez RDV et si pas d'entente, contactez le médiateur.

Pour mémoire, lorsque vous êtes sur le formulaire de déclaration, les revenus du compagnon sont clairement demandés sous la forme suivante...

"Des revenus professionnels ont ils été perçus par vous ou une personne de votre foyer entre le..... et le....."

Par **91**, le **21/06/2019** à **08:22**

Merci pour votre réponse en fait mon problème c'est que j'étais persuadé qu'il fallait que je me déclare comme célibataire comme pour les impôts...sa a été sa mon erreur.....